



AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Strasbourg (67000)

La convention d'occupation signée le 15/01/2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société Modessa France pour une durée de 7 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité de « Accessoires de mode et prêt-à-porter féminin de marque et enseigne Parfois » a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 10/09/2026.

Cet avenant, dont l'objet est d'annuler l'actualisation de la redevance lors de la première facturation de la redevance, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.